



COMMUNE
DE
MONTAGNY
1774 Cousset

Tél. 026 662 46 46
Fax 026 662 46 49

office@montagny-fr.ch

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
COMMUNALE ORDINAIRE**

DU 14 AVRIL 2016

Tractanda

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2015
2. Comptes 2015
 - 2.1. Comptes de fonctionnement.
 - 2.2. Comptes d'investissement.
 - 2.3. Bilan.
 - 2.4. Rapport de la Commission Financière.
 - 2.5. Approbation des comptes.
3. Approbation de la modification des articles 3, 25 et 27 al. 1 des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos
4. Informations communales.
5. Divers.

Présidence : M. Hubert Oberson, Syndic

Le Président souhaite la bienvenue et remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation, prouvant ainsi l'intérêt de la population pour la gestion des affaires communales. Il salue tout particulièrement les citoyens arrivés tout récemment dans la commune et qui assistent pour la première fois à l'assemblée communale, ainsi que les représentants de la presse. Il excuse l'absence de plusieurs personnes.

Le Président indique que cette assemblée a été convoquée selon la loi sur les communes. Elle peut donc délibérer valablement et le Président la déclare ouverte à 20h01. Il rappelle que, comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour. En fin de lecture, il demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour.

Ce n'est pas le cas et le Président passe immédiatement à la nomination des scrutateurs, en demandant au préalable que les personnes qui n'ont pas le droit de vote s'annoncent, l'Assemblée communale étant ouverte au public. Le Président demande s'il y a des remarques concernant le choix des scrutateurs.

Ce n'est pas le cas et il demande aux scrutateurs de procéder au comptage des personnes présentes.

Mme Lucie Ducrot, MM. Stéphane Currat, Willy Terrapon dénombrent 80 citoyennes et citoyens. La majorité absolue des suffrages est donc fixée à 41.

Le Président remercie les scrutateurs et passe au point n° 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2015

Le Président soumet à l'approbation le procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2015 qui s'est déroulée au Centre scolaire et sportif de Cousset. Il indique qu'il ne sera pas lu en assemblée. Il était à disposition des citoyens actifs sur le site internet ou au secrétariat communal, pendant les heures d'ouverture. Il demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal.

Comme ce n'est pas le cas, le Président passe au vote. Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité. Le Président remercie le secrétaire communal, M. Christophe Burri, pour sa rédaction.

2. Comptes 2015

Le Président donne la parole à Mme Chantal Genetelli, conseillère communale responsable des finances, qui passe à la présentation des comptes 2015 en commentant des graphiques projetés simultanément sur deux écrans.

Mme Chantal Genetelli explique que l'exercice 2015 se clôt avec un excédent des recettes sur les charges de Fr. 650'025.61.

Elle donne ensuite différentes explications à l'écran sur :

- L'évolution des charges et des produits sur les 5 dernières années.
- L'évolution des charges de 2012 à 2015, avec un total en 2015 de Frs 8'109'958.94 (hors imputations internes) et de Frs 7'466'345.14 avant la dotation extraordinaire aux amortissements supplémentaires, soit une hausse de 2,24% au regard de l'exercice 2014 et un dépassement du budget de 2,43%.
- L'évolution des dépenses liées entre 2012 et 2015, qui sont en constante augmentation.
- L'évolution des charges d'amortissements qui sont en hausse, en lien avec les investissements communaux.
- L'évolution des charges entre 2012 et 2015 « Autorités et personnel » qui tient compte de la réduction au minimum des heures supplémentaires et irrégulières et de l'entrée en vigueur de l'avenant instaurant des mesures structurelles et d'économies envers le personnel communal prises depuis 2014. Par ailleurs, suite à l'absence du chef de l'administration pour des raisons d'accident, il a fallu compenser son travail par des heures supplémentaires et des primes spécifiques octroyées au personnel de l'administration. A relever encore que la commune a perçu des indemnités par les assurances accidents sous le compte 436.

Concernant les jetons du Conseil communal, le Conseil communal a été soucieux sur cette année 2015 de poursuivre l'effort d'économies au regard de l'année 2014 avec une baisse de 1% du compte 010.300.0 - Traitement du Conseil communal - et ce sans relâcher ses heures de présence et de travail des dossiers communaux.

Mme Chantal Genetelli informe que le Conseil communal a reçu ce jour-même un courrier du Syndicat des services publics établi au nom du personnel communal. Elle procède à sa lecture intégrale. Ce courrier demande que le report des augmentations annuelles 2015 soient annulées du fait de l'effort financier consenti par le personnel en 2013 et 2014 et de l'excellence du résultat des comptes 2015, qui boucle avec un bénéfice de Fr. 650'025.61 au lieu d'un déficit de Fr. 278'369.55.

Le SSP souligne que cet octroi de palier au 1^{er} janvier au lieu du 1^{er} juillet représente un coût de Fr. 6'532.55 pour la collectivité, un montant bien faible en regard avec le bénéfice extraordinaire de 2015. Il s'agit de faire preuve de reconnaissance envers le personnel communal qui a fait un excellent travail malgré les coupes salariales.

Mme Chantal Genetelli fait part de la position du Conseil communal à ce sujet :

- Le Conseil communal a consenti à des augmentations en 2015 et 2016 au 1^{er} juillet 2015 et au 1^{er} juillet 2016 au lieu du 1^{er} janvier de chaque année, en se basant sur l'avenant voté en Assemblée communale lui donnant la possibilité de le faire.
- Plusieurs employés communaux ont vu leur temps de travail augmenté et certains ont touché des primes pour souligner l'effort supplémentaire lié à l'absence du chef de l'administration communale suite à son accident.
- Le Conseil communal relève que c'est la première fois que le Syndicat adresse sa demande au Conseil communal le jour de l'Assemblée communale. A cet égard, aucune demande n'a été faite à ce sujet par les employés communaux par l'intermédiaire de leurs délégués syndicaux.

En conséquence, le Conseil communal a décidé de ne pas retenir la proposition en se fondant sur les trois points suivants :

- La commune est une institution publique dans laquelle les salaires ne sont pas liés au résultat de l'année, sauf circonstances exceptionnelles (déficit des comptes 2013).

- Les pertes cumulées en 2011 et 2012 s'élèvent à Fr. 1'016'500.07, alors que les bénéfiques cumulés en 2013, 2014 et 2015, on atteint Fr. 767'073.72, soit le $\frac{3}{4}$ des pertes.
- La planification financière 2016-2021 montre qu'en raison des investissements considérables qui s'annoncent, il est prévu à terme soit d'augmenter les impôts, soit de faire recours à l'emprunt.

Dans ces circonstances, le Conseil communal a jugé prématuré de toucher aux salaires, d'autant plus que les mesures adoptées et approuvées par l'Assemblée communale viennent à échéance le 1^{er} juillet 2016. Le Conseil communal communique donc qu'il maintient sa position de n'octroyer un pallier au personnel qu'au 1^{er} juillet au lieu du 1^{er} janvier.

- L'évolution des intérêts passifs qui marque une baisse suite à un renouvellement de deux emprunts aux conditions favorables du moment. Les prochains investissements communaux, nécessitant le recours à l'emprunt, bénéficieront eux aussi de ces conditions favorables.
- L'évolution des aides et subventions qui augmentent depuis 2012 à 2015, concernant les subventions aux Mamans de jour (augmentation des prestations) et à l'Accueil à l'AES (soutien financier pour notamment le paiement des salaires). Par ailleurs, la rétrocession d'impôt à la paroisse de Mannens-Grandsivaz est en augmentation du fait de l'augmentation des rentrées fiscales de trois fondations ecclésiastiques conventionnées.
- L'évolution des charges « énergie et combustible » qui subit un décalage dans le temps concernant le réapprovisionnement du mazout. Par ailleurs, le chauffage de la salle polyvalente est un défi permanent entre la nécessité d'agir de manière économique et le bien-être des citoyens. La commune est confrontée à une mauvaise isolation du bâtiment et à un changement du mode de chauffage (chauffage à distance bois/gaz au lieu du mazout).
- L'évolution du compte « entretien des immeubles, routes et territoires qui présente une certaine stabilité, malgré des frais conséquents dans les forêts pour des questions de sécurité et une forte hausse liée à l'entretien hivernal des routes communales. En revanche, des économies sont relevées dans l'approvisionnement en eau et pour l'épuration, ceci notamment grâce aux nouvelles conduites installées à Mannens.
- L'évolution des charges d'entretien du mobilier et des installations qui présente une légère hausse. Les variations se situent dans le poste enseignement et l'entretien du centre scolaire et sportif de Cousset.
- L'évolution des frais de déchetterie et assimilés ne subissent qu'une faible hausse de 1,4 %, et l'on constate :
 - une baisse des coûts du transport et de l'élimination des boues
 - une baisse des coûts de l'évacuation des déchets de la déchetterie
 - une augmentation des coûts de ramassage des ordures ménagères
- L'évolution des pertes sur débiteurs et des provisions qui comprend les pertes effectives en fonction des montants provisionnées dans le cadre des procédures de recouvrement.

Mme Chantal Genetelli passe maintenant à la présentation des produits de fonctionnement des comptes 2015, par la projection de graphiques à l'écran sur :

- L'évolution des recettes entre 2010 et 2016 qui marque une augmentation constante mais plus importante en 2013 et en 2015. Le total des recettes se monte Fr. 8'116'370.75. C'est une difficulté pour le Conseil communal d'estimer le montant des rentrées fiscales. C'est pourquoi il est question de rester toujours très prudent.
- L'évolution des recettes fiscales sur différents postes les 5 dernières années, qui marque de fortes augmentations tout poste confondu. Ces rentrées supplémentaires sont la conséquence

du fort développement des constructions et dès lors de l'augmentation de la population et de la réévaluation des valeurs fiscales des immeubles par le Service cantonal des contributions.

Arrivée en fin de présentation des comptes de fonctionnement 2015, Mme Chantal Genetelli demande s'il y a des questions.

Mme Gisèle Genilloud, se référant au compte 020.318.30 « Frais d'audit et de fiduciaire », constate que le budget indique Fr. 5'200.00 alors que les comptes mentionnent Fr. 22'680.00. Elle demande de justifier la différence pour savoir ce qui est compris dans ces sommes.

M. Chantal Genetelli indique qu'il s'agit de l'exécution de l'audit de l'administration communale décidée par l'Assemblée communale et, suite à un accident du chef de l'administration, d'un soutien technique d'un bureau fiduciaire pour la finalisation de la présentation des comptes 2014.

Mme Gisèle Genilloud demande quel genre d'audit a été mené et quel a été le coût de l'audit de l'administration, sans le travail spécifique pour les comptes 2014.

Mme Chantal Genetelli répond qu'il s'agissait d'un audit RH (ressources humaines), dans le but d'améliorer l'environnement et les conditions de travail du personnel ainsi que la répartition du travail. L'absence de M. Burri pendant plusieurs mois a permis de constater qu'il y a des mesures à prendre pour assurer les relèves. Concernant le coût, elle n'a pas la répartition sous la main. Cette information se trouve à l'administration où elle peut être consultée.

Mme Gisèle Genilloud estime le coût comme excessif. Subir un dépassement budgétaire de Fr. 17'480.00 pour pallier l'absence du secrétaire-caissier pendant quelques temps, c'est beaucoup. Elle demande si cet investissement était vraiment nécessaire et bénéfique.

Mme Chantal Genetelli juge l'appréciation de Mme Genilloud comme personnelle. La facture a été contrôlée et visée par le Conseil communal. La fiduciaire a fourni un grand travail à un prix horaire usuel. Quant à la dépense, Mme Genetelli répond qu'elle est consentie pour l'amélioration du fonctionnement de l'administration et que cela n'est pas terminé.

M. Gaël Dubois de Cousset pose deux questions sur le compte 620.439.0 – Participation des propriétaires de gravières. Il demande tout d'abord une explication sur l'évolution négative de la recette entre 2014 et 2015 et souhaite avoir des détails sur la manière de facturer la taxe.

Le Président explique tout d'abord que c'est la résultante d'une diminution des transports vers les décharges en 2015. Il explique l'évolution de l'exploitation des décharges dans la commune. Quant à la facturation, elle se base en fonction du volume déposé, selon les bons de décharge. Les montants sont déterminés dans des conventions et ils ne font pas l'objet d'indexation. Le Président précise qu'il s'agit surtout de s'assurer de la réparation de l'usure extraordinaire des routes et qu'il n'est pas forcément obligatoire d'utiliser un système selon le volume transporté. Par contre ce système est plus avantageux pour la commune.

M. Gaël Dubois informe que la facturation par les exploitants des dépôts en décharge augmentent régulièrement et il estime que la commune serait en droit de demander une indexation, ceci rien que pour assurer déjà un entretien régulier de nos routes comme le balayage par exemple. Il demande de bien l'étudier pour l'avenir.

Le Président répond que le Conseil communal a pris bonne note de sa remarque.

La parole n'est plus demandée est Mme Chantal Genetelli continue la présentation des comptes avec le compte d'investissement, qui boucle avec des dépenses brutes de Fr. 1'483'244.50 partiellement compensées par les subventions reçues et les taxes spécifiques encaissées de Fr. 565'409.85, soit un solde net de Fr. 917'834.65.

Elle indique que les comptes d'investissement par objet sont commentés dans le bulletin communal. Elle procède à la lecture des investissements publiés aux pages 9 à 17 en demandant aux personnes présentes de s'exprimer s'il y a des questions :

- a) 020.506.1 - Achat de matériel informatique et bureautique
- b) 140.506.04 – Achat de matériel pour les sapeurs-pompiers
- c) 160.503.5 – Rénovation des abris de protection civile
- d) 200.506.0 – Achat de matériel pour l'ouverture d'une classe enfantine
- e) 210.506.0 – Achat de mobilier/bureautique/informatique pour les écoles primaires
- f) 294.503.4 – Etude extension et rénovation du centre scolaire et sportif de Cousset
- g) 294.503.7 – Démolition de la citerne du centre scolaire et sportif de Cousset
- h) 294.506.1 – Changement des luminaires du centre sportif de Cousset
- i) 330.500.0 – Aménagement et entretien de la place de jeux de Cousset
- j) 330.500.2 – Réaménagement de la place de jeu de Mannens
- k) 570.522.0 – Contribution construction home les Fauvettes
- l) 620.500.0 – Achat route, terrain et place « Derrière la Gare » à Cousset
- m) 620.501.37 – Honoraires et achat de terrains correction des routes de Mannens-Grandsivaz
- n) 620.501.40 – Remise en état des routes communales – Etape XIII
- o) 620.501.42 – Remise en état des routes communales – Etape XIV
- p) 620.501.43 – Déplacement du passage pour piétons à Cousset
- q) 620.501.44 – Etude de circulation et de sécurité routière dans la commune
- r) 620.506.00 – Achat de véhicules et machines
- s) 650.501.00 – Aménagement baie d'arrêt pour les bus à Cousset
- t) 700.501.05 Extension du réseau d'eau route du Botset à Mannens
- u) 700.501.08 Réfection réseau d'eau et défense incendie de Mannens
- v) 710.501.08 Mise en séparatif des eaux à Mannens selon PGEE
- w) 700.501.09 Extension du réseau eau et défense incendie à MLM
- x) 700.501.10 Réfection réseau eau Montagny-la-Ville - Etape 1
- y) 710.501.07 Mise en séparatif EU/EC Montagny-la-Ville 1ère étape
- z) 700.501.11 Elaboration du PIEP Plan d'Infrastructures de l'eau Potable
- aa) 700.501.23 Raccordement nouvelles constructions au réseau
- bb) 700.506.00 Achat de compteurs d'eau
- cc) 700.610.00 Taxes de raccordement eau potable
- dd) 710.610.00 Taxes de raccordement eaux usées
- ee) 711.506.0 Logiciel informatique, automates et torchères STEP
- ff) 740.503.1 – Agrandissement de la place funéraire des cimetières
- gg) 750.501.1 – Endiguements Arbogne et affluents – Caisson au ruisseau du Motélon
- hh) 790.521.0 – Participation à la nouvelle mensuration cadastrale de Montagny
- ii) 860.503.0 – Construction de la centrale de chauffage à distance à Cousset

M. Daniel Schrago de Cousset constate qu'il y a un dépassement du budget dans la construction de la centrale de chauffage à distance et que cela est dû à la présence de l'ancienne décharge. Il est surpris car tout le monde était au courant de la présence de cette ancienne décharge à Cousset.

Le Président répond que le Conseil communal savait qu'il y avait une décharge mais l'emplacement exact n'était pas connu. Par chance, la centrale a été construite en limite de la décharge, mais cela n'a pas empêché un surcoût, notamment à cause des frais d'analyses, d'évacuation de certaines terres et de surcreuse. Le dépassement à ce jour est aux environs de Fr. 90'000.00. Cependant, il reste à percevoir des subventions qui doivent encore être déterminées par le Service de l'Environnement, mais l'on parle d'environ Fr. 30'000.00 pour la surcreuse et d'environ Fr. 40'000.00 pour les frais d'analyse. Au final, le surcoût moins les

subventions conduira à un dépassement du projet entre Fr. 10'000.00 et Fr. 15'000.00 sur un total de 1,15 mio. d'investissement.

Mme Kathrin Gabriel de Cousset, revenant sur le compte 330.500.0, aménagement et entretien de la place de jeu de Cousset, se demande si la commune devra s'acquitter chaque année Fr. 100.00 pour le renouvellement de permis de construire ou s'il ne serait pas plus opportun de construire rapidement cette place de jeu pour répondre aux besoins actuels des enfants dans une école qui connaît un effectif important. Elle regrette que cet investissement fasse l'objet de reports répétitifs.

Le Président répond qu'il comprend le souci de Mme Gabriel et indique que l'étude en cours sur l'évolution des transports scolaires et l'agrandissement des écoles ne permet pas aujourd'hui de déterminer comment et où devra être construite cette place de jeu. Il espère qu'il sera possible d'y voir plus clair d'ici au printemps.

La parole n'est plus demandée et Mme Chantal Genetelli continue la présentation des comptes avec le bilan. Elle demande de se référer au bulletin d'information communal.

Elle indique que le bilan boucle avec un total en actif et passif de Fr. 13'666.240.19, en tenant compte du résultat de l'exercice de Fr. 6'411.81.

Elle commente le regroupement des comptes au bilan. Elle continue avec la dette communale par habitant qui se situe à Fr. 4'348.15 en 2015, soit au niveau de l'année 2010.

L'analyse des débiteurs par nature de créances et par ancienneté indique que la provision pour débiteurs douteux est adéquate.

Le résultat bénéficiaire de Fr. 650'025.51 a été affecté en amortissement supplémentaire plutôt que d'augmenter la fortune au bilan. Il s'agit là d'agir pour diminuer les charges d'amortissements futurs tout en garantissant le recours à l'emprunt pour investissements, sans influencer sur la trésorerie.

Mme Chantal Genetelli attire l'attention que le bilan fait état des différents amortissements extraordinaires.

A la fin de la présentation des comptes, Mme Chantal Genetelli demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas et elle donne la parole à Mme Monique Gründler, Présidente de la commission financière, pour la lecture du rapport sur les comptes 2015.

Mme Monique Gründler procède à la lecture du rapport tel que publié dans le bulletin communal à la page 21.

En conclusion, la commission financière, recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis.

Mme Monique Gründler profite de la parole qui lui est donnée pour remercier le Conseil communal pour la bonne collaboration qui a prévalu durant les séances. Des remerciements vont également à l'équipe de l'administration et au caissier pour ses disponibilités et pour l'esprit constructif des discussions avec la commission financière.

Le Président tient à son tour à remercier la commission financière pour son excellent travail et sa volonté également constructive à trouver des solutions.

Il demande s'il y a des questions.

M. Daniel Schrago de Cousset demande au Conseil communal, devant ce florilège de remerciements pour le personnel communal, et en raison des faibles montants en cause et du fait que le Conseil communal refuse d'entrer en question sur une rétrocession de l'augmentation salariale retenue en 2015, si l'Autorité communale est prête à continuer les discussions avec le Syndicat et le personnel communal concernant les salaires.

Mme Chantal Genetelli répond par l'affirmative. Si le Conseil communal n'entre pas en discussion lors de la présente Assemblée communale, c'est que l'intervention est arrivée tardivement mais la discussion reste ouverte.

Il n'y a plus d'autre question et le Président soumet les comptes 2015 à l'approbation du Conseil communal. Il demande à celles et ceux qui approuvent les comptes 2015 de s'exprimer en levant la main.

Les comptes 2015 sont approuvés à l'unanimité, sans avis contraire.

Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa confiance et passe au point suivant.

3. Approbation de la modification des articles 3, 25 et 27 al. 1 des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos

Le Président donne la parole à M. Emmanuel Boschi, conseiller communal, indique que les délégués de l'association du cycle d'orientation des communes du district de la Broye et de la commune de Villarepos, réunis en assemblée le 2 décembre 2015, ont décidé de répondre à la nécessité d'accueillir 400 élèves supplémentaires à l'horizon 2020-2025 et 150 élèves supplémentaires après 2030 par la création d'une nouvelle école à Cugy. M. Emmanuel Boschi indique que ce projet nécessite une modification des dispositions statutaires suivantes :

Version actuelle	Propositions de modification
<p>Art. 3 But L'Association a pour but la gestion des écoles du CO de la Broye, en particulier l'acquisition, la construction, la location et l'entretien des bâtiments scolaires, à Estavayer-le-Lac et Domdidier.</p>	<p>Art. 3 But L'Association a pour but la gestion des écoles du CO de la Broye, en particulier l'acquisition, la construction, la location et l'entretien des bâtiments scolaires, à Estavayer-le-Lac, Domdidier et Cugy.</p>
<p>Art. 25 Mode de répartition des investissements Les frais de construction de bâtiments à la charge de l'Association sont répartis à raison de la moitié à charge de la commune où se situe la construction et de la moitié à charge des autres communes membres, l'autre commune où se trouvent les bâtiments scolaires étant toutefois exclue de la répartition.</p>	<p>Art. 25 Mode de répartition des investissements ¹ Le montant des investissements à la charge de l'Association est réparti à raison du 15 % à charge de la commune dans laquelle se situe l'investissement, le solde étant ensuite réparti entre toutes les communes au prorata de leur population légale. ² Dans le calcul de la répartition des investissements nécessaires à la création d'un nouveau site à Cugy (1ère étape), la population d'Estavayer-le-Lac et de Domdidier (avant fusion) n'est prise en compte que pour moitié. Cette règle ne s'applique pas aux investissements nécessaires à la réalisation d'autres projets, respectivement à un agrandissement ultérieur du site de Cugy. ³ Les communes ont la possibilité de régler directement, selon des modalités arrêtées par le comité, la part des investissements qui leur incombe et le solde est financé, en principe, par l'emprunt. Celui-ci est alors contracté par l'Association qui refacture aux communes les frais financiers qui en découlent (intérêt et amortissement) au prorata du montant de leur participation couvert par l'emprunt.</p>

<p>Art. 27 Emprunts ¹ L'Association peut contracter les emprunts nécessaires à la construction de bâtiments et à d'autres investissements jusqu'à concurrence de 20 millions de francs.</p>	<p>Art. 27 Emprunts ¹ L'Association peut contracter les emprunts nécessaires à la construction de bâtiments et à d'autres investissements jusqu'à concurrence de 30 millions de francs.</p>
--	---

Arrivé en fin de présentation, M. Emmanuel Boschi rend la parole au Président qui demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote. Il demande à celles et ceux qui acceptent la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos, tels que mentionnés ci-dessus, de s'exprimer en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 71 avis positifs et un avis contraire.

Le Président confirme que la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos est acceptée à la majorité. Il passe au point suivant.

4. Informations communales

Le Président donne la parole à M. Thierry Bussard qui projette à l'écran une information sur le projet de la station d'épuration (STEP) régionale. Il se réfère également à la publication dans le bulletin communal, à la page 25. Il cite les différentes informations en indiquant qu'il s'agit de construire une nouvelle STEP régionale à Payerne en raison de la saturation des STEPS actuellement en fonction dans la région du fait de l'accroissement de la population. L'agenda prévoit la création de la structure intercommunale en 2018 et la mise en eau en 2022-2025. M. Thierry Bussard termine en expliquant que ce projet d'envergure permettra de bénéficier de subventions fédérales.

Le Président remercie M. Thierry Bussard pour sa présentation et précise que l'on est au début d'un projet et que tout reste ouvert. Il précise qu'une des difficultés principales consiste aussi à coordonner les décisions entre les cantons de Vaud et de Fribourg, qui n'ont pas la même approche du sujet.

5. Divers

Le Président ouvre la discussion.

M. Dominique Maendly de Cousset demande ce qui a été entrepris par le Conseil communal pour la mise en place du Conseil des Parents.

Mme Chantal Genetelli répond que le dossier est en cours d'examen par le Conseil communal et qu'il sera concrètement mis en place après les élections communales, par le conseiller communal qui sera en charge des écoles. Le Conseil des Parents pourrait être effectif pour la prochaine rentrée scolaire.

M. Gérald Maendly de Cousset s'inquiète du désordre qui règne sur la place de parc de l'église à Montagny-les-Monts. Il demande si cela est du ressort de la commune ou de la paroisse. Il ne comprend pas que personne n'agisse, surtout lorsque l'on sait qu'en matière de police des constructions, la commune et l'Etat ne laissent guère de place au désordre.

Le Président répond qu'un rapport de dénonciation est en cours rédaction par le service des biens culturels. Il sera prochainement transmis à la commune. Il répond que la place de parc appartient à la paroisse et qu'une convention de collaboration existe entre la commune et la paroisse pour son entretien, qui est à la charge de la commune.

M. Hubert Tissot de Cousset tient à remercier le Conseil communal pour la réfection complète de la route de Corcelles. Il a demandé maintes fois l'exécution de ces travaux et maintenant que c'est fait, il en est très heureux et il tient à remercier chaleureusement tous ceux qui y ont contribué.

Mme Nicole Berger de Cousset revient sur les élections communales et demande que les élus du Conseil général se présentent devant l'Assemblée communale.

Le Président est d'accord avec cette proposition et demande simplement aux élus présents de se lever.

Mme Nicole Berger remercie les élus, cela lui permet de mettre un nom sur les visages.

M. René Rossier de Grandsivaz demande si c'est possible que les nouveaux conseillers communaux puissent eux aussi faire de même.

MM. Camille Bavaud, Eric Soutter, Wenceslas Rémié et Jean-Patrick Daidié, alignés devant la table du Conseil communal, se présentent individuellement devant l'Assemblée communale en expliquant chacun leur parcours personnel.

La parole n'est plus demandée et le Président donne la parole à Mme Chantal Genetelli qui indique que c'est la fin de législature pour le Conseil communal et que sur les sept conseillers communaux, seuls trois repartent pour la prochaine législature 2016-2021, M. Thierry Bussard, M. Stéphane Joye et elle-même. Il est question aujourd'hui de prendre congé des quatre autres membres et de les remercier pour leur travail en faveur de la collectivité. M. Bertrand Joye étant absent, les trois membres qui ont été réélus remettent un présent aux trois autres qui terminent leur mandat. Mme Chantal Genetelli remercie M. Emmanuel Boschi, M. Thierry Bussard fait de même avec M. Jean-Louis Francey tandis que M. Stéphane Joye fait les éloges et retrace le parcours de M. Hubert Oberson, Syndic, après plus de 20 ans au Conseil communal, qui a connu les deux fusions de communes en 2000 et en 2004, la construction de deux bâtiments communaux, le local des pompiers et la centrale de chauffage à distance. M. Stéphane Joye termine en invitant l'Assemblée communale à remercier chaleureusement M. Hubert Oberson pour son parcours politique. Il est exaucé par une salve d'applaudissement.

Le Président, M. Hubert Oberson, tient à remercier le Conseil communal et l'Assemblée communale pour toutes ces éloges. Pour lui, c'est une page qui se tourne et il se réjouit de continuer de suivre le parcours de la commune de Montagny avec la mise en place du Conseil général. Il explique le rôle du Syndic qu'il considère comme très important pour la commune et il souhaite d'ores et déjà bon succès à son successeur.

Le Président clôt l'Assemblée communale à 21h40 en souhaitant à toutes et à tous un bel été et en indiquant que le Conseil communal offre le verre de l'amitié pour cette dernière Assemblée communale de la législature 2011-2016.

Le secrétaire

Le Syndic

Christophe Burri

Hubert Oberson